

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017**

Le Procès Verbal de la séance du 3 juillet 2017 a été adopté à l'unanimité des présents.

Les décisions ci-dessous ont été prises, à l'unanimité.

**1- PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS POUR L'ANNEE 2016 DE L'EX-TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SAVE ET GARONNE**

Chaque année, le Président de la CCSG adresse au Maire de chaque commune membre un rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets.

Monsieur Christian OUSTRI, vice-président à la CCSG en charge du suivi de la politique de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, a présenté les principaux points de ce rapport et les élus ont pris acte de cette présentation.

**2- DECISION MODIFICATIVE N°2**

Les élus ont décidé de modifier les crédits prévus au Budget Primitif 2017 comme suit :

<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
	<i>Diminution de crédit</i>	<i>Augmentation de crédit</i>	<i>Diminution de crédit</i>	<i>Augmentation de crédit</i>
<i>2111/21 Terrains nus</i>		<i>950.00 €</i>		
<i>2128/21 Autres agencements et aménagements de terrains</i>		<i>3000.00€</i>		
<i>2188/21 Autres immobilisations corporelles</i>		<i>1000.00€</i>		
<i>020/020 Dépenses imprévues Investissement</i>	<i>4950.00 €</i>			

<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
	<i>Diminution de crédit</i>	<i>Augmentation de crédit</i>	<i>Diminution de crédit</i>	<i>Augmentation de crédit</i>
<i>6541/65 Créances admises en non valeur</i>		<i>970.00 €</i>		
<i>022/022 Dépenses imprévues Fonctionnement</i>	<i>970.00 €</i>			

**3- DECISION MODIFICATIVE N°3**

Les élus ont décidé de modifier les crédits prévus au Budget Primitif 2017 comme suit :

<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
	<i>Diminution de crédit</i>	<i>Augmentation de crédit</i>	<i>Diminution de crédit</i>	<i>Augmentation de crédit</i>
<i>2111/21 Terrains nus</i>		<i>5000.00 €</i>		
<i>024 Produits de cessions d'immobilisations</i>				<i>5000.00€</i>

**4- ADMISSION EN NON-VALEUR**

- Considérant la demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,
- Considérant le jugement de conversion en liquidation judiciaire en date du 02/07/2015 prononcé par le Tribunal de Grande Instance de Toulouse pour l'entreprise concernée,  
L'Assemblée a décidé d'approuver l'admission en non-valeur des recettes impayées pour un montant total de 1969.89 €, correspondant à la liste des créances irrécouvrables dressée par le comptable public le 22 août 2017.

**5- EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DES CAROLLES**

Il a été décidé d'approuver l'avant projet sommaire pour réaliser l'extension de l'éclairage public du chemin des Carolles au niveau du futur projet immobilier :

## **Extension de l'éclairage public sur le chemin des Carolles :**

- depuis le dernier candélabre existant en bordure du chemin des Carolles, création d'un réseau d'éclairage public souterrain en conducteur 2x16 cu U 1000 RO2V pour alimenter
- 6 ensembles de type routier composés d'un appareil routier à LED 30 w sur candélabres 6,00m avec crossette de 0,50 m RAL à définir avec la mairie
- fourniture et pose de système antivol de câble sus chaque ensemble
- fourniture et pose de 3 coffrets prises pour guirlande
- remplacement de la cellule photopile par une horloge astronomique au P1 VILLAGE

Le coût total de ce projet serait de 28 875€ et la part restant à la charge de la commune serait de 7 528€.

## **6- CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE RELATIFS AUX TARIFS BLEUS**

*Suite à l'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence, le SDEHG a lancé fin 2015 un groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour les puissances supérieures à 36 KVA (Tarifs « Jaunes » et « Verts »). Ce groupement a permis d'obtenir des tarifs particulièrement avantageux pour les deux premières années de marché.*

Afin de poursuivre cette démarche, le SDEHG organise un groupement de commandes pour l'achat d'électricité, spécifiques aux puissances inférieures ou égales à 36 KVA : les tarifs « Bleus » et a lancé cette consultation pour une durée de deux ans.

Cet appel d'offres vise comme le précédent, à mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation permettant d'obtenir les offres de fourniture les plus compétitives possibles. Chaque adhérent consomme l'électricité correspondant à ses besoins propres, sur la base des prix négociés dans l'appel d'offres global.

Il a été choisi d'adhérer au groupement de commandes relatif aux Tarifs « Bleus » et d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes relatif aux Tarifs « Bleus », pour le compte de la commune d'Ondes.

## **7- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES ET DES LOCAUX A L'ASSOCIATION GRENADE SPORTS**

La convention tripartite de mise à disposition de locaux et d'installations sportives a été renouvelée pour la saison 2017-2018 entre la Mairie d'Ondes, la Mairie de Grenade et l'association « Grenade Sports ».

Le terrain de rugby sera utilisé le mardi de 18h à 20h, le mercredi de 18h30 à 21h, le vendredi de 18h30 à 21h lorsque l'association Ondes Football Club jouera à l'extérieur et le samedi matin et/ou après-midi. Les vestiaires du foot n'étant plus accessibles, le club house sera prêté uniquement les mardis et mercredis soirs pour l'entrepôt des effets personnels des joueurs. L'utilisation des crampons dans ce local sera strictement interdite.

Cette année, il sera interdit à l'association « Grenade Sports » d'utiliser le terrain d'honneur de football et la consommation de l'éclairage public du terrain d'entraînement de rugby sera facturé à l'association « Grenade Sports ».

## **8- CONVENTION ANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION AMALGAM - ATELIERS « ECRITURE DE SPECTACLE : COMEDIE MUSICALE CITOYENNE » DANS LE CADRE DU TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES – ANNEE 2017-2018**

Cette année, l'association propose une nouvelle activité en lien avec ses compétences : « Ecriture de spectacle : comédie musicale citoyenne ». Il s'agit de développer avec les enfants un spectacle mêlant chant, musique, théâtre, danse et toutes pratiques artistiques en vue d'une production en fin de saison.

Trois intervenantes se relayeront pour animer ces ateliers les mardis de 15h30 à 16h15. Une convention de partenariat a été mise en place moyennant un coût annuel de 1 500€.

## **9- CONVENTION ANNUELLE AVEC UN PROFESSEUR DE YOGA DANS LE CADRE DU TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES -- ANNEE 2017-2018**

Suite à un bilan positif et un très bon retour de la part des enfants sur l'année 2016-2017, Mme Jenny Bossou, professeur de Yoga certifiée, interviendra pour l'année 2017-2018 dans le cadre du Temps d'Activités Périscolaires tous les jeudis de 15h30 à 16h15.

Une convention de partenariat a été mise en place moyennant un coût annuel de 1 120€.

## **10- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE LA BUCHERE A L'ASSOCIATION AIKIDO FFAB**

La commune a été saisie en mai dernier d'une demande d'ouverture d'un Club d'Aïkido sur Ondes. Mr Jean-Louis Carrasco, professeur d'Aïkido, souhaite utiliser la salle de la Buchère, tous les jeudis de 20h00 à 22h00 afin de proposer des cours d'Aïkido pour les adultes seulement.

Une convention de mise à disposition de la salle de la Buchère va être mise en place pour l'année 2017-2018.

## **11- RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (SERVICE ADMINISTRATIF)**

Afin de faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour assurer l'accueil du public et les tâches administratives du secrétariat de Mairie et de la Poste, il a été décidé de recruter un agent contractuel du 15 septembre au 31 décembre 2017 sur la base de 10 heures hebdomadaires et de le rémunérer sur la base de l'Indice Brut de 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Administratif Territorial (Echelle C1).

## **12- QUESTIONS DIVERSES**

### **Point sur les travaux en cours :**

- **Travaux rue de l'église :** Les travaux sont terminés. Les plantations, le marquage au sol et la signalisation seront réalisés courant septembre. Un arrêté d'interdiction de circuler et de stationner pour les poids lourds de plus de 3.5 Tonnes va être pris ainsi qu'un arrêté pour la mise en place d'une « zone 30 » concernant la rue de l'église.

- **Travaux d'extension, de rénovation et mise en conformité de la Mairie :** Les travaux ont débuté depuis le 17/07/2017.

Ondes, le 18 septembre 2017

Le Maire,  
André PAVAN

